

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023 à 20 h 00

Mr LE DUFF Jean Paul prend la présidence de l'assemblée en l'absence de Mme La Maire et propose l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 16 novembre 2023 , lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

URBANISME

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur la propriété bâtie, cadastrée AE 32 ,d'une superficie de 2 450 M2 , située 6 Rue de la Madeleine et la propriété bâtie, cadastrée AC 153 ,d'une superficie de 52 M2 , située 20 Rue de la libération.

Pour information , l'adresse de la propriété bâtie , cadastrée AB 23 et 24 , d'une superficie de 795 et 279 M2 est située 7 rue de Locquirec et non pas impasse de Kerhervé comme indiqué dans le compte-rendu de Conseil municipal de septembre 2023.

Le Conseil Municipal valide , pour les lots numérotés 7 et 12 de la tranche 1 le prix de vente du terrain dans le lotissement communal de « Castel Dour » à 55 € TTC le M2 suite à des désistements. Des terrains sont désormais libres à la construction pour de futurs acquéreurs.

Le Président expose à l'assemblée que les consorts QUENEC'H de QUIVILLY ont des propriétés cadastrées B 140 , B 141 et B 142 et cadastrées C 674 et C675 , qui sont traversées par un chemin rural qui est délaissé , au 1 lieu-dit Kergadiou Huella. Le cabinet QUARTA a établi un procès verbal de bornage et de reconnaissance de limite en date de 06.06.2023 référencé sous le numéro de dossier MX 20230850A.Le Conseil Municipal valide la cession de ce délaissé de chemin rural aux consorts QUENEC'H de QUIVILLY ,qui représente une superficie de 230 m2 . Les frais de notaires et de bornage seront à la charge des consorts QUENEC'H de QUIVILLY .

RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal valide les demandes de subventions d'Etat (DETR et DSIL) et des autres partenaires ; pour le remplacement du système de chauffage de la Mairie ; pour la phase 2 de la tranche 2 , les travaux à l'intérieur du clocher de l'église St Mélar et pour les travaux de mise aux normes des 2 préaux de l'école publique et la mise en place d'une alarme sonore.

L'entreprise ART a réalisée deux inspections au niveau du clocher de l'église , notamment des pierres et des fleurons en pierre de la toiture .Les élus attendent le compte-rendu de l'expertise , pour lever ou non le périmètre de sécurité autour de l'église . Le couvreur est intervenu sur le toit hier .Un aménagement de la circulation a été mis en place.

L'architecte CANDIO doit rencontrer les élus le jeudi 11 janvier à 14 h 30 pour évoquer les travaux en cours à l'église et à la Chapelle de Kernitron. Les travaux d'agrandissement se poursuivent à l'atelier communal.

Les travaux de réhabilitation et la création de 2 logements du bâtiment situé rue du 19 mars 1962 se terminent .La réception devrait avoir lieu courant janvier. Les futurs locataires devront attendre début février pour emménager. La réception des travaux est prévue courant janvier.

Un système de vidéo projection , équipé d'un écran de 4 M a été installé à la salle Stérédenne ainsi qu'un système de régulation du chauffage .La température des salles pourra désormais être réglée à distance la température des salles suivant l'occupation réelle.

Une réunion a été organisée vendredi 1er décembre pour présenter l'aménagement aux riverains de la rue de Pont Menou.Un chaudière est envisagé avec une chaussée à voie centrale banalisée, sans piste cyclable.

Deux véhicules ont été volés à l'atelier communal.

Le Conseil remercie les Pompiers de Lanmeur pour l'animation de 4 séances de formation sur les gestes d'urgences et l'utilisation des défibrillateurs , qui ont été organisées en Mairie courant novembre.

INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal valide la sortie de la commune Le Ponthou du syndicat de voirie Lanmeur-Plouigneau .

Le Conseil Municipal valide la modification de ses statuts. Ces derniers étaient inchangés depuis 2004 et cette mise à jour permettra d'actualiser divers points et de mettre en conformité avec le fonctionnement du syndicat de voirie.

Le Conseil Municipal est informé des rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) eau potable , assainissement collectif , eaux pluviales et SPANC et rapports annuels des délégataire (RAD) pour l'exercice 2022, établis par Morlaix Communauté. Ces rapports seront mis à la disposition du public en Mairie.

FINANCES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal valide la prestation de services avec L'ESAT de Lanmeur pour le nettoyage sur la voirie (balayage, ramassage des débris, le binage et le désherbage manuel des caniveaux de trottoirs) et l'entretien des espaces verts (tonte, taille des haies et massifs et l'entretien des massifs).L'ESAT interviendra sur la commune avec une équipe de 4 ouvriers , accompagné d'une monitrice d'atelier, à raison de 2 jours par semaine .

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 21/12/2023
Et
Publication ou notification du :
21/12/2023

L'an 2023, le 14 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, LUCAS Anne-Catherine à M. LE DUFF Jean-Paul, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon
Excusé(s) : MM : LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZE Fabienne

DEL2023-093 – Prix de vente du terrain au M2 modifié pour la tranche 1 pour les lots 7 et 12 pour le lotissement communal de " Castel Dour " : 55 € TTC le M2 à compter du 14.12.2023.

Le Président expose aux membres de l'assemblée qu'il y aurait lieu de revoir le prix de vente d'un terrain dans le lotissement communal de « Castel Dour » pour la tranche 1, suite à deux désistements intervenus pour les lots numérotés 7 et 12. En effet, il convient d'harmoniser le prix de vente au M2 des terrains sur les lotissements communaux pour un lot de tranche 1 en cas de désistement.

le prix de vente du terrain dans le lotissement communal de « Castel Dour » pour la tranche 2 et 3 pour la Tranche 2 et 3 a été fixé à 55 € TTC le M2 par la délibération du 26.01.2023,

Le Conseil Municipal, La Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- De fixer le prix de vente du terrain dans le Lotissement de « Castel Dour » à 55 € le m2 T.T.C, pour la tranche 1 pour le lot numéroté 7 et 12 ;
- Que les frais d'acte et d'enregistrement incomberont à l'acquéreur ;
- Autorise le Maire à signer les actes à intervenir et toutes les pièces relatives à ces ventes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/12/2023

Le Maire

Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme MAZE Fabienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 21/12/2023
Et
Publication ou notification du :
21/12/2023

L'an 2023, le 14 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie

Présents : M. LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE NORMAND Marcel, MORIAMÉZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, LUCAS Anne-Catherine à M. LE DUFF Jean-Paul, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon
Excusé(s) : MM : LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZE Fabienne

DEL2023-094 – Cession d'une partie d'un délaissé communal traversant une propriété privée au 1 lieu dit Kergadiou Huella

Le Président expose à l'assemblée que les conjoints QUENEC'H de QUIVILLY ont des propriétés cadastrées B 140 , B 141 et B 142 et cadastrées C 674 et C675 , qui sont traversées par un chemin rural et font partie du domaine privé de la commune.

Le cabinet QUARTA a établi un procès verbal de bornage et de reconnaissance de limite en date de 06.06.2023 référencé sous le numéro de dossier MX 20230850A.

Ce délaissé de chemin rural qui représente une superficie de 230 m² serait cédé aux conjoints QUENEC'H de QUIVILLY . Les frais de notaires et de bornage seront à la charge de ces derniers.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide :
De donner son accord pour la Cession d'une partie d'un délaissé communal traversant une propriété privée au 1 lieu dit Kergadiou Huella qui représente une superficie de 230 à titre gratuit.

- Que les frais d'acte notariaux, les frais de géomètre, afférents à cette vente, incomberont aux conjoints QUENEC'H de QUIVILLY .
- D'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes pièces y relatives.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Madame le Maire

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 15/12/2023

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme MAZE Fabienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 23/12/2023
Et
Publication ou notification du :
23/12/2023

L'an 2023, le 14 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, LUCAS Anne-Catherine à M. LE DUFF Jean-Paul, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon
Excusé(s) : MM : LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZE Fabienne

DEL2023-095 – Syndicat de voirie Lanmeur-Plouigneau : Modification des statuts

Le Président informe les membres de l'assemblée que lors du conseil syndical du 21.11.2023, les membres du syndicat ont procédé à la modification de ses statuts. Ces derniers étaient inchangés depuis 2004 et cette mise à jour permettra d'actualiser divers points et de mettre en conformité avec le fonctionnement actuel du syndicat de voirie.

Les nouveaux statuts permettront également à d'autres communes de devenir adhérentes au syndicat de voirie.

Le Conseil Municipal, Le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents :

-approuve les nouveaux statuts du syndicat de voirie de Lanmeur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/12/2023

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme MAZE Fabienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 21/12/2023
Et
Publication ou notification du :
21/12/2023

L'an 2023, le 14 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie

Présents : M. LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, LUCAS Anne-Catherine à M. LE DUFF Jean-Paul, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon
Excusé(s) : MM : LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZE Fabienne

DEL2023-096 – Syndicat de voirie Lanmeur-Plouigneau : Sortie de la Commune du Ponthou

Le Président informe les membres de l'assemblée de la délibération du 12.12.2018 concernant la demande de commune du Ponthou sur le souhait de sortir du Syndicat de voirie Lanmeur.

Lors de la réunion du 21 novembre 2023, le comité Syndical a entériné la sortie de la commune du Ponthou au 31.12.2018.

Le Conseil Municipal, Le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents :
-Valide la sortie de la commune Le Ponthou du syndicat de voirie Lanmeur-Plouigneau

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/12/2023

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme MAZE Fabienne

Handwritten signature of Mme MAZE Fabienne.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 21/12/2023
Et
Publication ou notification du :
21/12/2023

L'an 2023, le 14 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie

Présents : M. LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, LUCAS Anne-Catherine à M. LE DUFF Jean-Paul, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon
Excusé(s) : MM : LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZE Fabienne

DEL2023-097 – Rapports annuels établis par Morlaix Communauté- Année 2022

Le Président informe les membres de l'assemblée des rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) eau potable , assainissement collectif , eaux pluviales et SPANC et rapports annuels des délégataire (RAD) pour l'exercice 2022, établis par Morlaix Communauté.

Ces rapports seront mis à la disposition du public en Mairie.

Le Conseil Municipal, Le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents :

- Prend connaissance de ces rapports pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/12/2023

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme MAZE Fabienne

République Française
 Département Finistère
 Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
 Le : 21/12/2023
 Et
 Publication ou notification du :
 21/12/2023

L'an 2023, le 14 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, LUCAS Anne-Catherine à M. LE DUFF Jean-Paul, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon
 Excusé(s) : MM : LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZE Fabienne

DEL2023-098 – AUTORISATION DE MANDATER ET DE LIQUIDER LES DEPENSES INVESTISSEMENT 2024 JUSQU'AU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Président informe les membres de l'assemblée, que conformément à l'article 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, il y aurait lieu de l'autoriser à liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2024, jusqu'au vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et fixe cette somme à 460 779. € qui sera répartie comme suit :

Chapître 13	subventions d'investissements.....	7 500 €
Chapître 20	Immobilisations incorporelles...(sauf 204)	5 000 €
Chapître 21	Immobilisations corporelles.....	97 750 €
Chapître 23	Immobilisations en cours ..	349 779 €
Chapître 27	Autres Immobilisations financières...	750 €

 TOTAL....460 779 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures **Madame le Maire**
 Pour copie conforme : **Anne Catherine LUCAS**
 En mairie, le 15/12/2023

Le Maire
 Anne-Catherine LUCA



Secrétaire de séance
 Mme MAZE Fabienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 21/12/2023
Et
Publication ou notification du :
21/12/2023

L'an 2023, le 14 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, LUCAS Anne-Catherine à M. LE DUFF Jean-Paul, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon
Excusé(s) : MM : LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZE Fabienne

DEL2023-099 – Contrat de prestation de services avec L'ESAT de Lanmeur pour le nettoyage sur la voirie et l'entretien des espaces verts sur la commune pour l'année 2024

Le Président donne lecture aux membres de l'assemblée d'un Contrat de prestation de services avec L'ESAT de Lanmeur pour le nettoyage sur la voirie (balayage, ramassage des détritux, le binage et le désherbage manuel des caniveaux de trottoirs) et l'entretien des espaces verts (tonte, taille des haies et massifs) et l'entretien des massifs).

L'ESAT interviendra sur la commune avec une équipe de 4 ouvriers, accompagné d'une monitrice d'atelier, à raison de 2 jours par semaine (89 interventions de prévues). Le Coût de la prestation financière est de 195.72 € HT par jour pour une équipe de 4 personnes, pour un montant annuel de 17 419.08 € HT, payable par douzième d'un montant de 1 451.59 € HT, à compter du 01.01.2024.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents :

-Donne son accord pour signer le Contrat de prestation de services avec L'ESAT de Lanmeur pour le nettoyage sur la voirie et l'entretien des espaces verts sur la Commune pour l'année 2024 pour un montant mensuel de 1 451.59 € HT.

-Autorise la Maire à signer le contrat de prestations de services à intervenir, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 15/12/2023

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme MAZE Fabienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 21/12/2023
Et
Publication ou notification du :
21/12/2023

L'an 2023, le 14 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, LUCAS Anne-Catherine à M. LE DUFF Jean-Paul, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon
Excusé(s) : MM : LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZE Fabienne

DEL2023-100 – Demande de subventions d'Etat et des autres partenaires (DRAC , Conseil Régional , Conseil Départemental , Morlaix Communauté...) , pour des travaux de la phase 2 de la tranche 2 à l'église

L'église paroissiale présentait quelques désordres visuels apparents qui peuvent occasionner à terme des risques pour le public et/ou son péril. Un examen de la tour du clocher, du beffroi et de la charpente étaient particulièrement importants. Cette étude diagnostic a permis à la commune de planifier les travaux de préservation de son patrimoine en cernant les priorités. Le montant total des travaux à entreprendre est estimé à 1 940 000 € HT suite à cette étude diagnostic d'octobre 2021 (hors maîtrise d'œuvre pour la tranche 2 et 3).

La phase 1 concernant les travaux d'urgence pour la sécurisation du clocher, du maître d'hôtel et de la crypte a été réalisée 2023.

Pour mémoire , les travaux de la phase 2 sont estimés à 825 000 € HT pour les 3 tranches pour les travaux à court terme pour la restauration de l'église ;Tranche 1 pour l'intérieur du clocher en 2024 , une tranche optionnelle 2 (flèche du clocher) en 2025 et une tranche optionnelle 3 (reste du clocher) en 2026

Le DCE de la phase 2 tranche 1 travaux pour la restauration du clocher et de sa sonnerie et des préparations d'assainissement va être lancé en janvier 2024 et les travaux seront fait dans l'année 2024.

La phase 3 concernant les travaux à moyen terme pour la restauration des façades et le drainage périphérique pour un montant de 890 000 € HT hors maîtrise d'œuvre.

La phase 4 concernant les travaux à long terme pour la restauration des autels pour un montant de 200 000 € HT hors maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de ce projet, Madame Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à solliciter des subventions d'Etat et des différents partenaires (DRAC , Conseil Régional et Conseil Départemental , Morlaix Communauté....) .

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 029-212901136-20231214-DEL2023_100-DE

Le montant prévisionnel de l'opération pour la phase 2 de la tranche 2 pour des travaux à l'intérieur du clocher (flèche du clocher) à l'église St Mélar est estimé à 275 000 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les conseillers autorisent le Maire à solliciter des subventions d'Etat (DETR , DSIL...) et des différents partenaires (DRAC , Conseil Régional et Conseil Départemental , Morlaix Communauté....), pour les travaux de la phase 2 de la tranche 2 pour un montant de 275 000 € HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Madame le Maire

Anne Catherine LUCAS

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/12/2023

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme MAZE Fabienne

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 21/12/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

L'an 2023, le 14 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, LUCAS Anne-Catherine à M. LE DUFF Jean-Paul, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon
Excusé(s) : MM : LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 21/12/2023
Et
Publication ou notification du :
21/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZE Fabienne

DEL2023-101 – Demande de subvention d'Etat (DETR , DSIL) et des autres partenaires (Conseil Régional , Conseil Départemental , Morlaix Communauté...) , pour remplacer le système de chauffage de la Mairie.

La Mairie dispose d'une chaudière à fioul qui doit être remplacé par un système de chauffage à énergie renouvelable. Une étude a été réalisée en collaboration avec le SDEF .Le montant total des travaux à entreprendre est estimé à 130 000 HT

Dans le cadre de ce projet, Madame Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à solliciter des subventions d'Etat et des différents partenaires (Conseil Régional et Conseil Départemental , Morlaix Communauté....) .

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 130 000 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les conseillers autorisent le Maire à solliciter des subventions d'Etat (DETR , DSIL) et des différents partenaires (Conseil Régional et Conseil Départemental , Morlaix Communauté....) , pour 130 000 € HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2023

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
Mme MAZE Fabienne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

L'an 2023, le 14 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. LE DUFF Jean-Paul, Adjoint, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, LUCAS Anne-Catherine à M. LE DUFF Jean-Paul, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon
Excusé(s) : MM : LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 21/12/2023
Et
Publication ou notification du :
21/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZE Fabienne

DEL2023-102 – Demande de subventions d'Etat et des autres partenaires (Conseil Régional , Conseil Départemental , Morlaix Communauté...) , pour des travaux d'isolation et de mise aux normes à l'école publique

L'école élémentaire publique dispose de deux anciens préaux qui nécessitent des travaux d'isolation. Les anciennes verrières sont très endommagées et il convient de les remplacer, ce qui permettra de procéder à une isolation thermique du bâtiment. Un système d'alarme sonore sera aussi à mettre en place dans le complexe scolaire.

Dans le cadre de ce projet, Madame Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à solliciter des subventions d'Etat et des différents partenaires (Conseil Régional et Conseil Départemental , Morlaix Communauté....).

Le montant prévisionnel de l'opération est de 45 000 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les conseillers autorisent le Maire à solliciter des subventions d'Etat et des différents partenaires (Conseil Régional et Conseil Départemental , Morlaix Communauté....), pour 45 000 € HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/12/2023

Madame le Maire

Anne Catherine LUCAS

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme MAZE Fabienne